Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 71 (1942)

Heft: 3

Rubrik: Au Conseil communal de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXIme ANNÉE. No 3. 15 février 1942.

Bulletin pédagogique

Organe de la société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction et les annonces doit être adressé comme suit : *M. A. Rosset, insp.*, Gambach 11, Fribourg. Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1er des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1er des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. *Partie non officielle. Au Conseil communal. — Hommage à Monseigneur Dévaud. — Une grande abbesse de l'Ordre de Cîteaux, Mère Lutgarde Menétrey. — Chorale des instituteurs du IVe arrondissement. — Réunion de la Société des institutrices. — Quelques réflexions sur l'enseignement des sciences naturelles. — Bibliographie. — Société des institutrices. — Le journal au cours complémentaire. — Le prix de la vie. — Don national suisse.*

Au Conseil communal de .....

MONSIEUR LE SYNDIC,
MESSIEURS LES CONSEILLERS,

A notre époque fort troublée, où toutes les bonnes volontés doivent coopérer à l'œuvre si importante de l'éducation de la jeunesse, nos revues pédagogiques nourrissent l'ambition légitime d'accroître leur influence en augmentant le nombre de leurs lecteurs. La rédaction du *Bulletin pédagogique*, tout particulièrement, désire une véritable collaboration avec tous ceux qui partagent, avec le corps enseignant, le souci et la responsabilité de la formation morale, intellectuelle et physique de nos enfants : le clergé, les autorités communales, les commissions scolaires et, dans la mesure du possible, les familles.

Nous estimons que cette collaboration ne peut obtenir son plein rendement que par la lecture régulière d'une publication spéciale comme le *Bulletin pédagogique* qui devrait être un intermédiaire entre les éducateurs, un foyer de pensée où tous ensemble, rédacteurs et abonnés, resserreraient plus que jamais leur collaboration et leur amitié, se soutiendraient de leur confiance mutuelle.

Le *Bulletin pédagogique*, organe de la Société fribourgeoise d'éducation, paraît vingt fois par an, alternativement avec le *Faisceau mutualiste*, organe de l'Association cantonale du corps enseignant fribourgeois. Les deux organes ont fusionné administrativement. L'abonnement annuel aux vingt numéros est de 6 fr.

La Direction de l'Instruction publique y fait insérer les communications officielles qui intéressent les Commissions scolaires et le corps enseignant.

Ceci dit, nous venons vous prier de vouloir bien souscrire à l'abonnement très modeste au *Bulletin pédagogique* et au *Faisceau* réunis, à l'intention du Président de la Commission scolaire de votre localité. Vous voudrez bien inviter votre boursier communal à réserver bon accueil au remboursement qui lui sera adressé. Vous pouvez aussi verser le prix de l'abonnement, sans frais, au compte de chèques II*a* 153, administration du *Bulletin pédagogique*, Fribourg.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

Rédaction du *Bulletin pédagogique*.
A. Rosset, *insp.*

Hommage à Monseigneur Dévaud

« La véritable valeur d'une existence, a-t-on dit, se mesure à l'élévation de la pensée qui l'inspire et à l'ardeur de la passion qui s'en fait la réalisatrice. » Si l'on applique ce critère à la vie de Mgr Dévaud, elle apparaît revêtue d'une grandeur unique. En effet, l'idée qui dirigea toute son existence, n'est-elle pas formulée en un raccourci saisissant dans le titre de sa dernière conférence publique (faite dans cette Université qu'il aimait de toute son âme), celle qui reste en quelque sorte son testament spirituel : *Dieu à l'Ecole ?* Mgr Dévaud voulait dire : « Dieu à l'Ecole » pour que Dieu fût installé « pour la vie... au cœur des écoliers », afin qu'Il fût toujours mieux aimé et mieux servi à la maison, dans le village, dans le pays et, en dernière analyse, pour que Dieu fût toujours mieux aimé, mieux servi dans le monde entier. Inlassablement, sans répit, avec une ténacité souriante, « sans souci des blessures », il consacra à la réalisation de cet idéal son temps, ses forces, le meilleur de lui-même ; il lui donna sa vie, il lui offrit sa mort.

En effet, si l'on analyse les œuvres de Mgr Dévaud, si l'on se remémore ses cours, ses conférences, ses entretiens, on voit que toute son activité était nourrie de cette même idée. Avec quel immense respect, il se penchait sur les âmes des petits, lieu d'élection de l'action divine ! « L'âme de ces enfants a été créée par Dieu en un acte unique, singulier ; et, en même temps, il assigne à cette personne, car c'en est une désormais, une destinée incessible, incommunicable ; il a